Ville de Lausanne

Communiqué

Pour un système d'information sécurisé et des données protégées

Afin de poursuivre le financement de la sécurité des systèmes d'information de la Ville de Lausanne, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 2'240'000.–. Les efforts déjà engagés pour bénéficier d'un système d'information sécurisé et pour répondre aux besoins grandissants en termes de protection des données et de cybersécurité pourront ainsi être poursuivis.

Comme la majorité des organisations publiques, la Ville de Lausanne peut régulièrement être confrontées à des menaces de sécurité de l'information pouvant impacter directement les activités et la qualité des services fournis à la population. Il est nécessaire que les systèmes d'informations et les différents processus mis en place puissent répondre aux enjeux actuels et futurs du monde numérique.

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) met en place différentes mesures techniques et organisationnelles depuis l'adoption en 2016 d'un premier préavis pour le renforcement de la sécurité des systèmes d'information. Le niveau de sécurité globale du système d'information de la Ville a été renforcé ainsi que les processus et dispositifs d'authentification. Ce nouvel investissement vise à poursuivre les efforts, notamment au niveau de la sécurisation des systèmes d'information industriels, déjà engagés pour la protection du système d'information.

Pour garantir la sécurité des systèmes, l'accent sera mis sur l'amélioration de la prévention et de la préparation de la gestion des incidents avec notamment la mise en place de procédures précises ainsi que sur la gestion des identités et des accès. La protection des données représente également l'un des axes d'action prioritaires. En ce sens, le maintien d'une démarche globale permettant de gouverner et de gérer le traitement des données sera assuré. La Ville de Lausanne doit faire preuve d'exemplarité en matière de sécurité et de protection des données, raison pour laquelle un programme de formation sera rendu obligatoire pour l'ensemble du personnel de la Ville.

« Le monde numérique est en perpétuelle évolution et les menaces l'accompagnant également. Dans ce contexte, la protection de nos systèmes d'information ainsi que des données personnelles des utilisatrices et utilisateurs est primordiale tout en s'assurant que les solutions retenues permettent une transformation numérique durable et responsable », ajoute Natacha Litzistorf, conseillère municipale, en charge du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 13 octobre 2023